

Questions orales

Voici ma question: pourquoi le gouvernement a-t-il négligé systématiquement de s'attaquer au problème canadien du logement? Pourquoi a-t-il diminué les fonds alloués à la SCHL de 1984 à 1987? Est-ce parce que les gens trop occupés à chercher un logement pour leurs enfants ne se font pas assez entendre?

Quand le gouvernement va-t-il considérer comme une priorité le fait de donner accès à des logements convenables à tous les Canadiens?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pourrais faire remarquer, comme je l'ai fait à plusieurs reprises depuis quelques semaines, que le montant total du budget, 1,6 milliard de dollars, est maintenant consacré à ceux qui sont le plus dans le besoin.

En coopération avec les provinces, nous avons réussi à venir en aide à 40 p. 100 de plus des personnes appartenant à ce groupe, par rapport au gouvernement précédent.

[Français]

LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME DE LOGEMENT DE SECONDE ÉTAPE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La semaine dernière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que la ministre responsable de la Condition féminine ont alloué des fonds pour créer des abris à court terme pour femmes battues. Tenant compte du problème sérieux du logement, est-ce que le gouvernement conservateur serait prêt à mettre sur pied un programme de logement de seconde étape pour les femmes battues qui, ayant quitté leur mari, cherchent à se loger avec leurs enfants?

[Traduction]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Tout d'abord, monsieur le Président, en guise de réponse générale, je pourrais faire remarquer que j'ai pris la parole vendredi dernier devant une assemblée de l'Association de l'habitation coopérative du Canada et annoncé que nous modifions notre politique afin de répondre aux besoins de 50 p. 100 des locataires des immeubles coopératifs qui bénéficient d'un loyer subventionné.

Deuxièmement, à propos des femmes battues, à la suite de l'initiative du gouvernement qui a annoncé la semaine dernière la dépense de 40 millions de dollars, dont 22 millions alloués à la SCHL, 25 000 personnes qui entrent dans cette catégorie recevront de l'aide.

Nous surveillerons les progrès de ce programme au cours des quatre prochaines années, et cela nous indiquera ce que nous pourrions faire d'autre.

* * *

REVENU CANADA

LA RÉINSERTION DES TRAVAILLEURS—L'IMPOSITION DES FRAIS D'ORIENTATION

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Suivant un

récent bulletin d'interprétation de Revenu Canada, les honoraires que verse un employeur à un expert-conseil pour fournir des services d'orientation aux employés qui partent en retraite ou qui sont congédiés seront considérés comme un avantage imposable.

Le premier ministre, on le sait, a promis qu'on verserait une aide aux travailleurs victimes de bouleversements économiques par suite de l'accord commercial. Étant donné la nouvelle politique de Revenu Canada, cette aide sera-t-elle désormais considérée comme un avantage imposable?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, à ma connaissance, les prestations de recyclage ont toujours été considérées comme un revenu imposable. S'il y a eu des changements, je serai heureux de le faire savoir au député.

D'après moi, les services d'orientation proprement dits, à moins qu'ils ne soient liés à l'obtention d'un revenu, ne seraient pas imposables, mais je devrai m'informer plus à fond à ce sujet.

LA SIGNIFICATION DU BULLETIN D'INTERPRÉTATION

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Selon le bulletin d'interprétation, les services d'orientation ne sont imposables que lorsque l'entreprise engage des experts-conseils de l'extérieur au lieu de les fournir elle-même. Il s'agit là encore d'un changement dans la politique du ministère.

Cette politique n'est-elle pas discriminatoire envers les experts-conseils indépendants, qu'ils aient pour spécialité les finances ou l'orientation professionnelle? S'ensuit-il que, si le gouvernement du Canada, par l'entremise des centres d'emploi du Canada, offrait ces services d'orientation aux travailleurs en question, ces services seraient considérés comme une dépense imposable?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le sait le député, il entre beaucoup de subjectivité dans la détermination d'une dépense imposable ou d'un revenu.

Je m'engage à obtenir les précisions nécessaires et à fournir au député une réponse mieux informée aussitôt que je pourrai.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'EAU

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Étant donné l'importance de l'eau comme ressource naturelle, comment se fait-il qu'elle ne soit pas exclue de l'accord commercial avec les États-Unis, à l'instar de la bière, du poisson non transformé et du bois d'oeuvre?

Pouvons-nous avoir une réponse à cela, monsieur le Président?